



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Municipalité et Conseil communal*

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz  
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 19 février 2010

### PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **18 février 2010** le CONSEIL COMMUNAL (37 membres présents) a adopté :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 01/2010 DU 26 NOVEMBRE 2009, à l'unanimité, portant sur :
  - **Raccordement du réservoir de "La Métraude" au réseau d'Eauservice Lausanne, création d'un chemin d'accès au réservoir et de 2 places de parking, création d'une chambre de comptage et radiation d'une servitude**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 604'000.00, destiné à financer les travaux de changement de conduites d'eau potable, travaux électriques, étanchéité du réservoir, subventions éventuelles à déduire;
  - prenant acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

1	Réseau d'eau	Fr.	604'000.00	Sur compte de bilan N° 9144.01
---	--------------	-----	------------	--------------------------------
  - prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 811.3312.00.
  - prenant acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte N° « 9170.68 » qui fonctionne comme compte collectif « travaux ». La ventilation des dépenses se fera au bouclement dudit préavis et sera comptabilisée dans le compte respectif.

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.**



- LE PREAVIS MUNICIPAL 02/2010 DU 26 NOVEMBRE 2009, à l'unanimité, portant sur :
  - **Changement de la conduite d'eau potable sous la Route du Burenos entre le Chemin du Stand et les immeubles 17-21, réfection du trottoir et mise en place de tubes électriques en attente**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 322'500.00, destiné à financer les travaux routiers, reconstruction du trottoir, ainsi que le changement de conduites d'eau potable, travaux électriques et subventions éventuelles à déduire;

**Publication de la Municipalité suite aux décisions prises par  
le Conseil communal lors de sa séance du 18 février 2010**

page 2 de 2

- prenant acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

1	Route	Fr.	121'034.60	Sur compte de bilan N° 9141.58
2	Eau potable	Fr.	138'274.95	Sur compte de bilan N° 9144.01
3	Electricité	Fr.	63'190.45	Sur compte de bilan N°9144.02
- prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires».
- prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 811.3312.00.
- prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau électrique sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 820.3312.00.
- prenant acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte N° « 9170.53» qui fonctionne comme compte collectif « travaux ». La ventilation des dépenses se fera au boucllement dudit préavis et seront comptabilisées dans les comptes respectifs.

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.**



Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet

[www.belmont.ch](http://www.belmont.ch)

rubrique « Vie politique » → « Conseil communal » →  
« Séances du Conseil communal 2010 » → « Onglet 18 février »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic                      La Secrétaire  
    (LS)  
G. Muheim                      I. Fogoz